

# **ASSEMBLEE CONSTITUTIVE**

## **De l'association PLEINS FEUX 68 ALSACE**

A la demande des membres fondateurs ;

Le 15 février 2014, à 10h30 les personnes présentes se sont réunies en Assemblée Générale Constitutive pour décider la création d'une association.

Adresse de la réunion : 16, Rue des Cerisiers, à 68650 LAPOUTROIE ;

Sont présents les personnes suivantes :

SEIDL Fabien - 11 a, Rue Breuel 68530 BUHL

GUIDAT François - 148, Rue Charles De Gaulle 68370 ORBEY

MARCK Jacky - 9, Rue Weissenbacher 68260 KINGERSHEIM

SEEWALD Patrick - 13 Route de Rouffach 68127 NIEDERENTZEN

GAVELLE Pierre - 132 A, Le Hambout 68370 ORBEY – Membre fondateur.

VANROYEN Raymond – 16, Rue des Cerisiers 68650 LAPOUTROIE – Membre fondateur.

PFINGSTAG Serge - 8 Rue Jean Bresch 68140 MUNSTER

M. Raymond VANROYEN est nommé président de séance ;

M. Fabien SEIDL est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- 1. Création de l'Association - Présentation, discussion et adoption des Statuts ;**
- 2. Présentation, discussion et adoption du Règlement Intérieur ;**
- 3. Election des membres du Conseil d'Administration;**
4. Formation du bureau.
5. L'ouverture des comptes bancaires ;
6. Election des vérificateurs aux comptes ;
7. Mise en place de tout dispositif permettant de récolter les adhésions permettant le fonctionnement de l'association ;
8. Fixation du taux des cotisations ;
9. Assurance de l'association ;
10. Elaboration du programme d'activité ;
11. Divers.

### **Délibérations**

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- 1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'Association dite : PLEINS FEUX 68 ALSACE**  
dont le siège se situe à l'adresse du Président :  
16, Rue des Cerisiers 68650 LAPOUTROIE  
**Adoption des Statuts :** Le Président de séance donne lecture des Statuts. Après discussion, les Statuts sont adoptés à l'unanimité.

**2. La validation du Règlement Intérieur de l'association :**

Le Président de séance donne lecture du Règlement Intérieur de l'Association. Après discussion, les Statuts sont adoptés à l'unanimité.

**3. Election des membres du 1er Conseil d'Administration :**

Le Président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le Conseil d'Administration. Il rappelle que conformément à l'article 17 des Statuts, le Conseil d'Administration est composée d'au moins 7 membres élus par l'Assemblée Générale ou l'Assemblée Générale de constitution.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote est exprimé comme suit :

Fabien SEIDL	→ Nombre de voix obtenues : 6
François GUIDAT	→ Nombre de voix obtenues : 6
Jacky MARCK	→ Nombre de voix obtenues : 6
Patrick SEEWALD	→ Nombre de voix obtenues : 6
Pierre GAVELLE	→ Nombre de voix obtenues : 6
Raymond VANROYEN	→ Nombre de voix obtenues : 6
Serge PFINGSTAG	→ Nombre de voix obtenues : 6

**4. Formation du Bureau :**

L'Assemblée désigne les personnes ci-dessous en qualité de membres du bureau. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Raymond VANROYEN à été désigné en qualité de Président.

M. Fabien SEIDL à été désigné en qualité de Secrétaire.

M. François GUIDAT à été désigné en qualité de Trésorier.

M. Serge PFINGSTAG à été désigné en qualité de membre assesseur.

M. Jacky MARCK à été désigné en qualité de membre assesseur.

M. Patrick SEEWALD à été désigné en qualité de membre assesseur.

**5. L'ouverture des comptes bancaires.**

- Il a été décidé de l'ouverture d'un compte bancaire courant ;
- L'assemblée donne pouvoir à Raymond VANROYEN pour ouvrir ce compte bancaire ;
- Il a été décidé de l'ouverture d'un compte LIVRET A lorsque le Président le décidera sur proposition du Trésorier ;

**6. Election des vérificateurs aux comptes :**

Les personnes ci-dessous sont désignées comme commissaires aux comptes de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Mme Annick MARCK à été désigné en qualité de réviseur aux comptes

**7. Mise en place de tout dispositif permettant de récolter les adhésions permettant le fonctionnement de l'association, dons et autres.**

- Il a été décidé de l'ouverture d'un compte de messagerie dont l'adresse mail est : [pleinsfeux68alsace@orange.fr](mailto:pleinsfeux68alsace@orange.fr)
- Il a été décidé de l'ouverture d'un site web appelé PLEINS FEUX 68 ALSACE dont l'adresse est : <http://pleinsfeux68.free.fr/>
- Il a été décidé de l'utilisation de chèques ou virement bancaires pour la récupération des cotisations.

**8. Fixation du taux des cotisations :**

La cotisation annuelle a été fixée à 10 € par membre pour l'année 2014 ;

Elle sera révisée chaque année par le Conseil d'Administration.

9. **Assurance de l'association :**

- Il a été décidé que l'association devrait s'assurer au plus tôt.  
M. Raymond VANROYEN est chargé de la recherche d'un assureur.

10. **Elaboration du programme d'activité :**

- En cas de demande et sur la décision du Président ; Il a été décidé qu'un 1<sup>er</sup> groupement (\*) d'achats peu être lancé à partir du mois de février pour être clos au plus tard le 30 mars.
- En règle générale le groupement (\*) des achats est lancé au mois d'août ou septembre. Le nombre de groupements dépend de la demande des membres de l'Association, mais ils devront tous être clos au plus tard le 10 octobre.  
(\* ) Dans le cas d'un groupement acheminé par camion, celui-ci comporte 24 palettes de 1 tonne (soit un camion complet).

11. **Divers.**

**Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.**

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Raymond VANROYEN aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close le 15 février 2014 à 12h00

Pour extrait conforme ou procès verbal.

Fait à Lapoutroie le 15 février 2014

Le président de séance et de l'Association  
Raymond VANROYEN

Le secrétaire de séance et de l'Association  
Fabien SEIDL

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par tous les membres présents.

A Lapoutroie, le 15 février 2014

Signatures

*[Assesseurs : Jacky MARCK – Patrick SEEWALD – Serge PFINGSTAG]*

*[Trésorier: François GUIDAT]*

*Membre present: Pierre GAVELLE*